

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau 20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud 13800 ISTRES

Site Web: www.symcrau.com

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE

Tél: 04.42.56.64.86

Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le

1 4 FEV. 2020

Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes	
Délibération : Budget Primitif 2020	N° 04/20	11 février 2020	
		*	

Fait à Istres le

13 FEV. 2020

La Présidente du SYMCRAU

eline TRAMONTIN

ACCUSE DE RECEPTION:

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tampon-dateur de la solstimate cture)

1 4 FEV. 2020

Courrier arrivé



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 04/20

Objet de la délibération : Budget Primitif 2020

L'an deux mille vingt et le onze février le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau régulièrement convoqué s'est réuni, en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

> Membres à voix délibérative :

M. Gérard BARTOLI, M. Georges BERNOT, Mme Marylène BONFILLON, M. Vincent BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Alain DERVIEUX, Mme Magali DEVEZE, M. Xavier DUFOUR, Mme Thérèse-Annie FRANCOIS, M. Jean GUILLON, Mme Mireille HENRY, M. Daniel HIGLI, M. André MANELLI, M. Jean-Pierre MUTERO, M. Louis PILIPPE, M. Jean-Louis PLAZY, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Pierre VETILLART

- Pour les membres à voix consultative : néant
- > Procurations:

M. Henri PONS à Mme Marylène BONFILLON Mme Agnès BRUNET à Mme Mireille HENRY

Membres à voix délibérative en exercice : 31

Membres à voix délibérative présents : 19

Procuration: 2

Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 21

Secrétaire de séance : M. Alain DERVIEUX

Rapporteur: Mme Céline TRAMONTIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction M14.

Afin de permettre au Syndicat de fonctionner pour l'exercice 2020, il convient de le doter d'un budget primitif.

Le projet de budget que Madame la Présidente soumet au Comité est établi en tenant compte du rapport d'orientations budgétaires présenté au comité syndical du 19 décembre 2019.

Il intègre d'une part les recettes pour lesquelles il existe d'ores et déjà des garanties quant à leur perception, et d'autre part, les dépenses, de fonctionnement et d'investissement, qui viennent en emploi de ces recettes.

Ce projet, présenté selon la nomenclature comptable M14, est bien évidemment équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les recettes comprennent les participations financières des membres et les subventions des partenaires tels que l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, et le dispositif CAMH-CRAU (assistance techniques aux membres dans le cadre de marché de quasirégie ou de coopération public-public).

Les dépenses pour 2020 concerneront :

- → En section de fonctionnement :
 - les charges de personnel
 - les dépenses à caractère général parmi lesquelles :
 - la réalisation du suivi qualitatif de la nappe (analyses),
 - l'observatoire de la nappe,
 - l'étude SINERGI,
 - l'étude OSMOSE (sur les zones humides),
 - l'étude juridique sur la stratégie de gestion de la ressource souterraine et les évolutions statutaires,
 - la mise en œuvre de la stratégie CISEF,
 - l'animation du contrat de nappe et la signature de l'avenant de la phase 2,
 - l'animation de la politique ressource stratégique,
 - la labellisation du SYMCRAU en EPTB (établissement public territorial de bassin),
 - la préfiguration du SAGE sur la Crau,
 - la mise en place d'un dispositif de paiements pour service environnementaux si le projet déposé par le SYMCRAU, est retenu par l'Agence de l'Equ RMC.
- → En investissement, il s'agira de financer:
 - du matériel d'hydrométrie,
 - des piézomètres,
 - du matériel informatique,
 - une étude de programmation relative à une future rénovation de locaux destinés à accueillir le siège social du SYMCRAU.

Le Comité:

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE le Budget Primitif 2020 ci-joint, par nature, section par section et chapitre par chapitre, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES				
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant			
011 : « Charges à caractère général » :	449 871.47 €	74 : « Dotations et participations » (dont participation des membres)	641 894.11 € (240 314.11 €)			
012: « Charges de personnel »:	348 000.00 €	75: « Autres produits de gestion courante »	3 000.00 €			
65 : « Autres charges de gestion courante »	1 000.00 €		au-			
Total dépenses réelles	798 871.47 €	Total recettes réelles	644 894.11 €			
OPERATIONS D'ORDRE						
042 – 68 « dotations amortissements et provisions »	46 500.00 €	042 – 77 : « Amortissements des 28 000.00 subventions d'investissement »				
Total dépenses d'ordre	46 500.00 €	Total recettes d'ordre 28 000.00				
		R002 : « excédent de fonctionnement reporté de 2019 »	172 477.36 €			
Total des dépenses de fonctionnement	845 371.47 €	Total des recettes de fonctionnement 845 371.47				

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES					
OPERATIONS REELLES							
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant				
20: « Immobilisations incorporelles »	24 000.00 €	13: « subvention d'investissement »	15 300.00 €				
21: « Immobilisations corporelles »	38 717.35 €						
23: « immobilisations en cours »	6 000.00 €						
Total dépenses réelles	68 717.35 €	Total recettes réelles	15 300.00 €				
	OPERATIO	NS D'ORDRE					
040 - 13 « Subventions	28 000.00 €	040 – 28 : « amortissements des	46 500.00 €				
d'investissement »		immobilisations »					
Total dépenses d'ordre 28	28 000.00 €	Total recettes d'ordre	46 500.00 €				
		R001: « solde d'exécution positif	13 917.35 €				
		reporté de 2019 »					
		13 : Reste à Réaliser 2019	21 000.00 €				
		« subvention Région pour SIMBA »					
Total des dépenses d'investissement	96 717.35 €	Total des recettes d'investissement	96 717.35 €				

Le budget primitif 2020 s'élève à 942 088.82 €.

APPROUVE le tableau des participations statutaires des membres, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	Taux statutaire	Participation 2019	Participation 2020
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	60.90%	103 188.14€	144 463.40 €
ACCM	19.20%	32 532.22 €	45 545.11 €
AUREILLE	0.80%	1 355.51 €	1 897.71 €
MOURIES	0.80%	1 355.51 €	1 897.71 €
GPMM	18.30%	31 007.27 €	43 410.18 €
TOTAL membres TAUX STATUTAIRE		169 438.65 €	237 214 .11 €
CA13	Forfait	3 000.00 €	3 000.00 €
UBC	Forfait	100.00 €	100.00€
TOTAL membres FORFAIT		3 100.00 €	3 100.00 €
TOTAL MEMBRES		172 538.65 €	240 314.11 €

AUTORISE la Présidente à signer les pièces nécessaires,

AINSI fait et délibéré à Saint-Martin-de-Crau, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau,



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.